

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.019

L'An Deux Mille Deux, le 18 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

12 FEVRIER 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

12 FEVRIER 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE  
Melle LABEYRIE représentée par M. LE GUEUT  
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENTS-EXCUSES** : M. FAVRE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 32

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : Servitude de passage pour desserte en énergie des Jardins du Monde et création d'un poste EDF-HTA/BTA

**VOTE** : POUR : 26  
CONTRE : 3  
ABSTENTION : 3

Dans le cadre des travaux nécessaires à la desserte en énergie électrique de l'opération "Les Jardins du Monde", Electricité de France prévoit la construction d'un transformateur HTA/BTA en cabine et la création de réseaux électriques posés en tranchées.

Le transformateur est implanté sur la parcelle cadastrée AW 526 b et les câbles sur les parcelles AW 22-23 et 24, propriété de la Ville de ROYAN, selon plan joint.

A cet effet, EDF a établi les documents suivants :

- La convention de servitude concernant le passage des câbles en tranchée sur une longueur de 530 ml en HTA et 229 ml en BTA. Ces travaux sont situés sur la zone de parking d'une part entre le transformateur et le local technique des Jardins du Monde et d'autre part entre le transformateur et le câble existant situé avenue des Fleurs de la Paix.

- La convention concédant à EDF le droit d'implanter et d'exploiter le transformateur HTA/BTA d'une surface de 13 m<sup>2</sup>.

- L'attestation d'autorisation pour la construction d'un poste de transformation "Les Jardins du Monde".

La signature de ces conventions s'avère nécessaire pour la création de ces réseaux.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'assemblée délibérante de ce prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à ces conventions de servitude EDF et à l'autorisation d'édifier le transformateur.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux de raccordement électrique "des Jardins du Monde"
- VU les projets de conventions établis par EDF pour le passage des câbles et l'établissement du transformateur
- VU l'avis de la Commission de Travaux
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver les projets de conventions de servitude établis par EDF en vue de procéder à la réalisation du branchement électrique des "Jardins du Monde".

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à ces conventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 février 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,  
H. THOMAS**